

DALLOZ.FR



Titre

Dalloz.fr

Éditeur(s)

Editions DALLOZ

Support

Base de données en ligne

Type de document

Banque de données

Périodicité

variable

Source du droit

Doctrine
Jurisprudence
Législation

Domaines du droit

Tous les domaines du droit

Contenu

Dalloz.fr est une base de données juridiques couvrant l'ensemble des domaines du droit.

Elle propose, pour chacun de ces domaines, l'accès à différentes sources :

- 12 répertoires de l'encyclopédie Dalloz
- 29 revues : AJ Collectivités territoriales (2011-), AJ Contrats (2014-), AJ Famille (2002-), AJ Pénal (2004-), AJDA (Actualité Juridique Droit Administratif) (1991-), AJDI (Actualité Juridique Droit Immobilier) (1991-), AJFP (Actualité Juridique Fonction Publique) (1997-), Cahiers de la justice (2008-), Constitutions (2011-), Dalloz actualité (2006-), Dalloz IP/IT (Droit de la Propriété Intellectuelle et du Numérique) (2016-), Droit social (1991-), Juris art etc

(2013-2017), Juris Associations (1991-), Juris tourisme (1999-), Jurisport (1991-), RDI (Revue de Droit Immobilier) (1991-), RDSS (Revue de Droit Sanitaire et Social) (1991-), Recueil Dalloz (1991-), Recueil Lebon (1875-), Revue critique de droit international privé (1991-), Revue de droit du travail (2007-), Revue de l'Union européenne (1990-), Revue des sociétés (1991-), RFDA (Revue Française de Droit Administratif) (1991-), RSC (Revue de Science Criminelle et de Droit Pénal Comparé) (1991-), RTD Civ. (1991-), RTD Com (1991-), RTD Eur. (1991-)

- 65 codes annotés
- Plus de 1000 fiches d'orientation thématiques
- Ouvrages : lien vers les [ouvrages de Dalloz Bibliothèque](#)
- Base de jurisprudence : plus de 2 millions de décisions depuis 1861 pour certaines avec liens, correspondant aux décisions consultables sur Légifrance auxquelles s'ajoutent les décisions présentes en texte intégral dans les sources Dalloz en ligne et la base JuriCA, qui rassemble la quasi-exhaustivité des décisions de la Cour d'Appel depuis 2007.
- Des formulaires de : contentieux administratif, procédure civile, procédure commerciale et procédure pénale
- Page Actualités : [dalloz-actualite.fr](#) et [actu-dalloz-etudiant.fr](#)

Clefs d'utilisation

1) L'interrogation

Recherche simple :

Entrer des termes de recherche dans le cadre « Rechercher » en page d'accueil. Le moteur suggère des mots clés. Par défaut, la recherche s'effectue dans l'ensemble des sources.

Recherche avancée :

- Possibilité de rechercher dans une ou plusieurs source(s) spécifique(s) : codes, textes non codifiés, jurisprudence, documentation, revues, actualités... Lorsque vous cochez une source spécifique, des champs supplémentaires apparaissent. Vous pouvez par exemple obtenir des jurisprudences commentées et/ou citées en cochant la case : "commentaires et citations".

Recherche de jurisprudence :

Les résultats de la recherche s'affichent instantanément lorsque vous tapez des caractères. A droite, un encadré pourra, selon les mots clés tapés, proposer la définition d'une notion, des textes juridiques la concernant, des jurisprudences fondamentales, ainsi que des suggestions d'autres mots clés proches.

2) Les onglets :

Dalloz.fr propose une interface pour les étudiants et interface pour les enseignants, faisant varier les onglets de navigation affichés.

Interface "Je suis étudiant" :

- Actualité : actualités de [actu-dalloz-etudiant.fr](#)
- Comprendre : fiches d'orientation et ouvrages
- S'entraîner : cas et commentaires corrigés, fiches méthodologiques, ouvrages, coaching et formation
- Approfondir : ouvrages, revues, encyclopédies
- S'orienter : Offres d'emploi, focus métiers, concours-ouvrages
- Codes

- Jurisprudence

Interface "Je suis enseignant" :





- Actualité : actualité de dalloz-actualites.fr
- Document : à feuilleter (lien vers Dalloz Revues et Dalloz bibliothèque), encyclopédies, revues, fiches d'orientation
- Codes Dalloz
- Jurisprudence
- Services : listes bibliographiques, proposer un projet éditorial, Dalloz formation

2) Les résultats

- Plusieurs critères de tri des résultats sont proposés selon les sources sélectionnées : par date ou par pertinence ; on peut également filtrer les résultats par catégorie de document, matière juridique ou année (menu de gauche).
- Possibilité de sélectionner des documents (cocher la case à gauche du titre) et d'établir une liste personnelle
- Possibilité de récupérer les documents : exportation, impression et envoi par mail

3) La visualisation des documents

Outils de navigation proposés dans le corps du texte :

-  : Accès aux notes de bas de page : cliquer l'icône rouge "Note"
-  : Accès à la doctrine associée : cliquer sur l'icône rouge "Plume"
-  : Accès aux textes officiels associés : cliquer sur l'icône rouge "Tribunal"
-  : Accès à la jurisprudence associée : cliquer sur l'icône rouge "Juge"

Lors de la consultation d'un code, il est possible de comparer les évolutions d'un article dans le temps.

Comparaison des articles ✕

Article 9-1 - Code civil

Masquer les différences
Imprimer

<p>Lorsqu'une personne placée en garde à vue, mise en examen ou faisant l'objet d'une citation à comparaître en justice, d'un réquisitoire du procureur de la République ou d'une plainte avec constitution de partie civile, est, avant toute condamnation, présentée publiquement comme étant coupable de faits faisant l'objet de l'enquête ou de l'instruction judiciaire, le juge peut, même en référé, ordonner l'insertion dans la publication concernée d'un communiqué aux fins de faire cesser l'atteinte à la présomption d'innocence, sans préjudice d'une action en réparation des dommages subis et des autres mesures qui peuvent être prescrites en application du nouveau code de procédure civile et ce, aux frais de la personne, physique ou morale, responsable de l'atteinte à la présomption</p>	<p>Chacun a droit au respect de la présomption d'innocence.</p> <p>Lorsqu'une personne placée en garde à vue, mise en examen ou faisant l'objet d'une citation à comparaître en justice, d'un réquisitoire du procureur de la République ou d'une plainte avec constitution de partie civile, est, avant toute condamnation, présentée publiquement comme étant coupable de faits faisant l'objet de l'enquête ou de l'instruction judiciaire, le juge peut, même en référé, ordonner, sans préjudice de la réparation du dommage subi, prescrire toutes mesures, telles que l'insertion dans la publication concernée d'une rectification ou</p>
---	---

Veille

La base propose une newsletter pour les étudiants.

Le site **Dalloz actualités** comprend des fils RSS par matière : Administratif, Affaire, Civil, Européen, Immobilier, IP/IT et Communication, Pénal, Social, Avocat

Notes

Dalloz.fr est complété par quatre autres bases de données :

- **Dalloz Bibliothèque**, qui contient des ouvrages de l'éditeur,
- **Dalloz Revues**, qui permet de feuilleter 25 revues Dalloz.
- **Dalloz Actualités**, portail de veille juridique thématique
- **Dalloz Avocats**, espace dédié à l'exercice et au développement de l'activité d'avocat

Anne JEANSON (BIU Cujas), mise à jour Cyprien CARACO (BIU Cujas)

Liens

<https://www.dalloz.fr/>

Date de création

19-10-2016

Date de mise à jour

06-04-2020

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#)



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).